


## Fiche 28

## PATRIMOINE CULTUREL

 **7** sites inscrits au patrimoine mondial


La liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est un label de portée internationale distinguant les sites naturels ou culturels qui, parce qu'ils ont une valeur universelle et exceptionnelle, appartiennent au patrimoine de l'Humanité. 7 sites protégés (1.000 hectares) par le Conservatoire sont concernés (car inclus dans le périmètre du bien ou de sa zone tampon) :



- site du Golfe de Girolata, 40 ha (classement UNESCO en 1983 « Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola », Corse)
- site de Grande Chaloupe-Ravine à Malheur, 680 ha (classement UNESCO en 2009 « Pitons, cirques et remparts de l'Île de La Réunion », La Réunion)
- site de l'îlot de Tombelaine, 4 ha ; site de la Pointe du Grouin du Sud, 136 ha ; site du Polder littoral de la baie du Mont Saint-Michel, 22 ha ; site des Dunes de Dragey, 133 ha ; site de la Pointe de Champeaux, 166 ha (classement UNESCO en 1979 et 2007 pour sa zone tampon : le « Mont Saint-Michel et sa baie », Manche et Ille-et-Vilaine)



Golfe de Girolata © Conservatoire du littoral

 **25.000** hectares labellisés en sites classés ou inscrits au niveau national

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : lieux de beauté et de mémoire, paysages remarquables, curiosités naturelles...



© Domaine du Rayol

**Le Domaine du Rayol, propriété du Conservatoire du littoral, appartient au site classé « Corniche des Maures », classé en 2007.**

*Site : Domaine du Rayol, Var, 33 hectares protégés.*

*Gestionnaire : Association du Domaine du Rayol.*

❁ **15** propriétés du Conservatoire sont labellisées « Grands Sites de France »

Le Conservatoire protège également des terrains sur 15 sites littoraux membres du réseau « Grands sites de France ». Reconnus pour leurs paysages emblématiques et leurs valeurs culturelles, l'ensemble des sites du réseau attirent près de 32 millions de visiteurs par an.



- Dunes de Flandres (525 ha)
- Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez (658 ha)
- Baie de Somme (450 ha)
- Falaises d'Étretat, Côte d'Albâtre (155 ha)
- Cap d'Erquy – Cap Fréhel (340 ha, périmètre d'intervention)
- Pointe du Raz en Cap Sizun (160 ha)
- Massif dunaire de Gâvres-Quiberon (980 ha)
- Estuaire de la Charente, arsenal de Rochefort (350 ha)
- Marais et Place Forte de Brouage (985 ha)
- Dune du Pilat (100 ha)
- Anse de Paulilles (32 ha)
- Camargue gardoise (320 ha)
- Presqu'île de Giens, Salins d'Hyères (1.000 ha)
- Domaine du Rayol, Le Jardin des Méditerranées (33 ha)
- Pointe des Châteaux (Guadeloupe, 964 ha)

*(hectares protégés par le Conservatoire du littoral sur le Grand Site concerné)*



*Dune du Pilat*